

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 mars 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 État des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

7. ACCEPTATION DES COMPTES

7.1 comptes du mois;

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

8.1 répertoire des taux de location de machineries lourdes pour 2017–2018

8.2 étude d'option pour la remise en état du poste de pompage PP-1 à Petit-Cap suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016

8.3 étude d'option pour la reconstruction de la rue Matte à Douglastown et de la rue de la Grève à l'Anse-à-Valleau suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016

8.4 ouverture de soumissions - Acceptation de soumission pour les travaux de construction d'un écocentre à Gaspé

8.5 ouverture de soumissions – transport et vidange de citerne de boues de fosses septiques

8.6 ouverture de soumissions - premières étapes de la recherche des branchements inversés sur les réseaux d'égout pluvial du grand Gaspé

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.2.1 allocation de départ - 60, rue de la Plage

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 reconnaissance de l'organisme Camp Théâtre de l'Anse

9.3.2 adhésion 2017-2018 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

9.3.3 démarche d'accompagnement des camps de jour affiliés à la Ville de Gaspé

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement des immatriculations

9.4.2 analyse de couverture complémentaire – plan directeur télémétrie dans le grand Gaspé

9.4.3 taux de location de machineries et de main d'œuvre pour les services rendus par la Ville

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 mandat - analyse de la problématique de climatisation, de ventilation et du chauffage à l'aérogare

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 acquisition de parcelles de terrain - Projet de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé centre

- 9.6.2 résolution de concordance

- 9.6.3 résolution de courte échéance

9.7 Direction générale

- 9.7.1 acquisition d'un séchoir pour habit "Immersion /HazMat"

- 9.7.2 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire 2017-2020

- 9.7.3 mandat d'arpentage - Projet d'acquisition et d'installation d'un télésiège quadruple

9.8 Ressources humaines

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 10.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 (second projet 1172-12-06)

- 10.2 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1172-12-01156-11-25)

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 émission d'obligations au montant de 5 077 000 \$

- 13.2 mandat supplémentaire - Travaux de surveillance escalier côte Carter – Firme Norda Stelo

- 13.3 ouverture de soumissions - Préposé aux stationnements

- 13.4 décrétant des dépenses en immobilisations (construction de parcs et d'aires de jeux) et un emprunt de 350 000 \$

- 13.5 règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de bâtiments) et un emprunt de 600 000 \$

- 13.6 modification au règlement 1325-16 décrétant une dépense d'une somme de 1 050 000 \$ et un emprunt d'une somme de

135 000 \$ pour la préparation des plans et devis en architecture et en ingénierie et la surveillance des travaux pour la réalisation du projet de revitalisation touristique de la capitale Québécoise des pêches maritimes

13.7 ouverture de soumissions - services professionnels - plans, devis, surveillance et demandes environnementales - projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes

13.8 ouverture de soumissions - Conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada

14 **QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

RÉS. 17-03-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 17-03-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 6 et 20 février 2017, résolutions 17-02-001 à 17-02-069 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

ÉCONOMIE ET DÉMOGRAPHIE

- Vitalité économique sans précédent! LM Windpower, l'éolien, les pêches, le tourisme, etc. roulent très bien et notre économie est en pleine croissance.
- Or, on se bute à un gros défi collectif : le recrutement de la main-d'œuvre.
- Même si le taux de chômage reste haut et que le taux d'emploi reste bas, nos entreprises ont de la difficulté à recruter du personnel.
- Selon le dernier recensement fédéral, Gaspé aurait perdu plus de 500 habitants de 2011 à 2016 et selon moi, c'est surtout de 2014 à 2016 que la chute a été plus prononcée, surtout avec les coupures d'emplois dans le secteur public. Aujourd'hui, on a de l'emploi en masse, mais on a perdu notre main-d'œuvre pour combler ces postes.

- Comment ramener nos travailleurs au bercail? Comment ramener nos Gaspésiens en Gaspésie? Comment attirer de nouvelles familles à Gaspé? On a tout un effort de promotion à faire, en misant sur la qualité de vie qu'on peut offrir ici : un environnement naturel, un milieu maritime et un panier de service très intéressant... Tout ça doit être connu et ça mérite qu'on y accorde nos efforts de façon prioritaire.
- Actuellement, je regarde les options avec quelques-uns des principaux employeurs privés du grand Gaspé ce qu'on pourrait faire conjointement pour attirer de nouvelles familles. Selon moi, après consultation de plusieurs entrepreneurs, on aura besoin d'environ 300 nouvelles familles d'ici la fin de 2017 si on ne veut pas freiner notre développement... C'est beaucoup de monde!
- En fait, les 2 plus gros freins à notre développement, présentement, sont l'absence de service ferroviaire pour exporter nos produits manufacturés ainsi que le manque de travailleurs qualifiés pour occuper les postes qui sont offerts...
- 300 nouvelles familles en 2017, ça nous amène un 2e gros défi : la question du logement. On commence à le voir progressivement, après quelques années où le problème était devenu moins criant, les logements sont redevenus extrêmement rares, surtout au centre-ville. Le projet de 62 logements pour aînés va certainement libérer quelques appartements et maisons, mais ce ne sera pas suffisant. Des promoteurs immobiliers commencent sérieusement à regarder Gaspé et on va travailler avec eux pour améliorer l'offre de logements. Vers 2010, la Ville offrait des incitatifs à la construction, ce qui s'est résulté par une centaine de nouvelles unités de logements. Présentement, on ne peut plus offrir ces mêmes incitatifs, qui nous étaient permis en vertu d'une loi privée du gouvernement du Québec. Mais on doit quand même y travailler d'arrache-pied pour éviter que le manque de logements nuise à notre développement.

TRANSPORT AÉRIEN

- Comme vous le savez, le président de l'UMQ et son Conseil exécutif m'ont nommé à la présidence du Comité des aéroports régionaux de l'UMQ, ce qui va me permettre d'avoir plus facilement accès aux grands décideurs dans le domaine du transport aérien.
- L'enjeu est majeur pour notre développement économique et touristique, ainsi que pour la qualité de vie des gens. Donc, on va s'attaquer de front à la problématique, sous l'égide de l'Union des municipalités du Québec qui, rappelons-le, représente 300 municipalités qui elles représentent 6 millions de Québécois. Donc, on aura plus de poids ainsi que si on travaille tous seuls dans notre coin...
- En parallèle, on a entendu parler de l'intention de Westjet de venir s'installer dans l'Est-du-Québec. Sitôt la rumeur partie, j'ai pris contact avec la haute direction de Westjet pour valider leurs intentions. Ceci dit, on continue de travailler avec Air Canada pour améliorer la situation à Gaspé, en terme de taux d'atterrissages et de prix des billets.

TRANSPORT ROUTIER

- Petite parenthèse sur le transport routier.
- Demain, mardi, le ministre Proulx annoncera la programmation du MTQ pour l'année 2017 – bien hâte de voir où Gaspé se positionnera au niveau des chantiers routiers.
- La problématique de la traverse de St-Majorique refait aussi continuellement surface dans l'actualité – des efforts ont été mis par la MTQ ces dernières années, mais il en reste encore à faire pour faciliter la mobilité des personnes en temps de tempête dans ce secteur-là, qui est fort achalandé. Dossier à suivre dans nos relations avec le MTQ.

ÉCOCENTRE

- Dans un autre registre, ce soir, on ira de l'avant avec le contrat de construction de l'écocentre de Gaspé.
- Très gros dossier économique et environnemental : économique car plus

on détourne des matières de l'enfouissement et plus c'est économique pour les contribuables ; environnemental parce qu'au lieu d'enfouir les résidus de construction ou de démolition, on vise à les réutiliser et à les revaloriser : les bouts de 2X4 peuvent être réutilisés par un bricoleur, le bardeau d'asphalte peut être broyé et mêlé au matériel de recouvrement du LET, etc.

INFRASTRUCTURES

- Dans nos autres dossiers d'infrastructures, ça chemine très bien aussi.
- On franchit des étapes dans le gros projet multimédia sur Berceau du Canada qui sera dévoilé très prochainement, tout comme dans le dossier de la Revitalisation de la Capitale des Pêches de Rivière-au-Renard ; ces 2 dossiers sont d'ailleurs à l'ordre du jour de ce soir
- On aura aussi prochainement des développements dans plusieurs autres dossiers dans tous les quartiers de notre grande ville – bref, on a beaucoup de pain sur la planche!

MOIS DU REIN

- En terminant, Mars est le mois du rein. En cette période où plusieurs patients, dont M. Jean Lapointe, réclament un service d'hémodialyse ici à Gaspé, je crois qu'il est bon de souligner la journée du 9 mars comme la Journée internationale du rein et le mois de mars comme le mois du rein, et j'en profite par le fait même pour réitérer l'appui du conseil municipal aux démarches des citoyens qui réclament l'implantation de l'hémodialyse à Gaspé.

Bon mois de mars à tout le monde!

À 20h16, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Pierre Michaud :

Élection d'un préfet élu au suffrage universel dans la MRC de la Côte-de-Gaspé. Veut expliquer la raison pour laquelle ils sont encore ici ce soir. Après vérification légale, la ville de Gaspé a le dernier mot. Si la ville dit oui, il manque seulement 2 autres villes pour l'appuyer mais si elle refuse, même si les 4 autres municipalités disent oui, ça ne passera pas.

Il y a 732 000 \$ qui dort dans les coffres de la MRC donc la question monétaire n'est plus une raison valable pour refuser l'élection du préfet.

Le préfet élu ne se tournera pas les doigts et ce, même s'il n'y a pas d'entente, car il y a beaucoup à faire sur le territoire de la MRC.

Demande de repenser à cette question-là.

Réponse : Daniel a étudié la question, a sorti les pour et les contre et a mis ça sur papier après avoir fait ses recherches et il arrive à la conclusion que pour 2017 il ne peut pas y aller favorablement avec leur demande.

Jean Lapointe :

Remercie pour l'affichage du mois du rein sur le panneau publicitaire.

Jean-Claude Plourde :

Content d'entendre qu'une réflexion profonde a été faite. Est-ce possible de partager l'information que Daniel a recueillie auprès du comité?

Réponse : il s'agit d'une réflexion personnelle qu'il va partager avec ses collègues du conseil municipal ainsi qu'au conseil des maires avant de le partager avec le groupe.

Jean-Marc Rioux : Représente le Club nautique Jacques-Cartier qui gère la marina. Veut remercier pour la compensation financière accordée par la ville pour les taxes qui étaient dues. Avant 2012, ils étaient toujours exemptés de taxes mais ça n'a pas été renouvelé sauf pour l'école de voile. En 2014, il y a eu un gros incendie et ils n'étaient pas assez assurés. Ils ont un remboursement de 100 000 \$ qui est du suite à cet incendie et aux travaux qui ont dû être faits. Ils sont en processus pour obtenir un prêt hypothécaire et si ce n'est pas accepté, ils vont revenir voir la ville pour de l'aide financière. Nous avons la plus belle marina au Québec et ils tiennent le coup avec l'aide de leurs nombreux bénévoles.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois de février;
- Rencontre avec le comité de la résidence du Phare de Cap-des-Rosiers, demande à ce qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible et qu'une rencontre soit faite avec l'OHM
- Question au DG relativement aux dommages à Cap-aux-Os : rencontre avec la sécurité publique et Serge Cassivi. On va faire des travaux pour que la plage soit accessible cet été et monsieur Cassivi devrait être admissible au décret. Il y aura relocalisation également pour éviter d'être touchés lors d'événements futurs.
- Bonne journée de la femme

La conseillère Aline Perry :

- Énonce ses thématiques importantes : journée internationale des femmes, association Québec/France offre la possibilité à un étudiant de Gaspé d'aller travailler à St-Malo, journées de la diversité culturelle en Gaspésie, semaine de la célébration du français et de la francophonie, déneigement du stationnement municipal de la rue Harbour (respect de la signalisation en place), félicite les athlètes des jeux du Québec à Alma.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois de février;
- Problématique de la traverse près de l'école primaire de Rivière-au-Renard;
- Félicite les pompiers pour les interventions auprès de motoneigistes en difficulté;
- Félicite les co-propriétaires de la quincaillerie Armand Dumaresq;
- Bonne journée de la femme.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois de février
- Félicite nos athlètes;
- Bonne journées de la femme.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du mois de février;

- Énumère les activités des organismes de son quartier et de la ville pour le mois de mars;
- Installation de la fibre optique dans son secteur;
- Souhaite bonne chance aux patineuses qui participeront à un championnat régional.

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois de février;
- Journée internationale des femmes.

RÉS. 17-03-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 068 051.25 \$

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières régulières : | 1 047 855.43 \$ |
| ▪ Activités financières inondations : | 20 195.82 \$ |

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 225 873.68 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 61 630.43 \$.

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| ▪ Activités financières régulières | 60 911.83 \$ |
| ▪ Activités financières inondations | 718.60 \$ |

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières : | 1 006 420.82 \$ |
| ▪ Activités d'investissement : | 225 873.68 \$ |

RÉS. 17-03-004

RÉPERTOIRE DES TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR 2017–2018

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la location de machineries lourdes, neuf fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE quatre offres de service n'étaient pas conformes au devis;

CONSIDÉRANT QUE cinq offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2017–2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à l'acceptation des taux de location de machineries lourdes comme indiqué au répertoire 2017–2018. Ces taux seront valides du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

RÉS. 17-03-005

ÉTUDE D'OPTION POUR LA REMISE EN ÉTAT DU POSTE DE POMPAGE PP-1 À PETIT-CAP SUITE AUX ONDES DE TEMPÊTE DU 30 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016 le poste de pompage PP-1 à Petit-Cap a été abîmé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire avoir une étude d'option, à la demande du Ministère de la Sécurité publique pour les futurs travaux de remise en état du poste de pompage PP-1 à Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien ces activités;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de sept (7) soumissionnaires (Norda Stelo inc., Kwatro Consultants inc., WSP, Tetra Tech QI inc., Stantec, ARPO Groupe conseil, et Cima+), deux (2) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatro Consultants inc.	78/100
Tetra Tech QI inc.	74/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatro Consultants inc.	128.604
Tetra Tech QI inc.	67.245

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour l'étude d'option pour la remise en état du poste de pompage PP-1 à Petit-Cap suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016 soit accordé à Kwatro Consultants inc. pour un montant de 9 995 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de 30 décembre 2016 du Ministère de la Sécurité publique.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par le Ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-03-006

ÉTUDE D'OPTION POUR LA RECONSTRUCTION
DE LA RUE MATTE À DOUGLASTOWN ET
DE LA RUE DE LA GRÈVE À L'ANSE-À-VALLEAU
SUITE AUX ONDES DE TEMPÊTE DU 30 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016, la rue Matte à Douglastown et la rue de la Grève à l'Anse-à-Valleau ont été abîmées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire avoir une étude d'option, à la demande du Ministère de la Sécurité publique pour la reconstruction de la rue Matte à Douglastown et de la rue de la Grève à l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien ces activités;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de sept (7) soumissionnaires (Norda Stelo inc., Kwatro Consultants inc., WSP, Tetra Tech QI inc., Stantec, ARPO Groupe Conseil, et Cima+), quatre (4) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe consultants inc.	78/100	Tetra Tech QI inc.	79/100
Cima +	80/100	WSP	85/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatroe consultants inc.	40.92	Tetra Tech QI inc.	73.125
Cima +	15.294	WSP	27.268

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour l'étude d'option pour la reconstruction de la rue Matte à Douglastown et de la rue de la Grève à l'Anse-à-Valleau suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016 soit accordé à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 17 647 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de 30 décembre 2016 du Ministère de la Sécurité publique.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par le Ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-03-007

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE À GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire la construction d'un écocentre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de construction d'un écocentre à Gaspé, nous avons reçu six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

<input type="checkbox"/>	Construction BCK inc.	444 502.58 \$ plus les taxes applicables
<input type="checkbox"/>	Équipements Lan-Ro inc.	384 780.14 \$ plus les taxes applicables
<input type="checkbox"/>	Sani-Sable L.B. inc	539 590.00 \$ plus les taxes applicables
<input type="checkbox"/>	Lafontaine Leclerc inc.	510 000.00 \$ plus les taxes applicables
<input type="checkbox"/>	Les Entreprises Allen Dumaresq	365 308.60 \$ plus les taxes applicables
<input type="checkbox"/>	LFG Construction	388 968.06 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les travaux de construction d'un écocentre à Gaspé est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission celle-ci est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour des travaux de construction d'un écocentre à Gaspé soit accordé à Les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 365 308.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement 1272-15.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-03-008

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
TRANSPORT ET VIDANGE DE CITERNE
DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé offre le service de collecte de boues de fosses septiques sur son territoire depuis 2015;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie afin de transporter les boues aux sites de traitement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public sur SEAO;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public sur SEAO prévoyait les options suivantes :

- transport et vidange de la citerne pour une durée de 3 ans (option 1);
- transport et vidange de la citerne pour une durée de 5 ans (option 2);
- transport et vidange de la citerne et location d'une citerne pour une durée de 3 ans (option 3);
- transport et vidange de la citerne et location d'une citerne pour une durée de 5 ans (option 4);
- transport et vidange de la citerne, location d'une citerne et traitement des boues pour une durée de 3 ans (option 5);
- transport et vidange de la citerne, location d'une citerne et traitement des boues pour une durée de 5 ans (option 6);

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO, la Ville a reçu 6 propositions de trois soumissionnaires différents, comme démontré sur le document annexé aux présentes;

CONSIDÉRANT QUE l'option de transport et vidange de la citerne et location d'une citerne pour une durée de trois ans (option 3) au même soumissionnaire est considérée comme étant la plus avantageuse pour la ville;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 16 des instructions aux soumissionnaires et clauses administratives générales du document de l'appel d'offres, la compagnie Les Excavations Dubé et Cassivi Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme relativement à l'option 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Les Excavations Dubé et Cassivi Inc. relativement à l'option 3 de l'appel d'offres ci-dessus pour une durée de trois (3) ans, selon les prix unitaires suivants :

DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE									
	option #3		2017		2018		2019		2020	
Transport et vidange de citerne de boues de fosses septiques	1.53	\$/KM	1.56	\$/KM	1.59	\$/KM		\$/KM		
Période d'attente	35	\$/H	36	\$/H	37	\$/H		\$/H		
Location de citerne de 45 000 litres minimum (4 essieux)	4350	\$/mois	4450	\$/mois	4450	\$/mois		\$/mois		
Frais de kilométrage de la citerne (si applicable)	0.21	\$/KM	0.22	\$/KM	0.23	\$/KM		\$/KM		
option #4	2017		2018		2019		2020		2	
Transport et vidange de citerne de boues de fosses septiques	1.53	\$/KM	1.56	\$/KM	1.59	\$/KM	1.62	\$/KM	1.65	
Période d'attente	35	\$/H	36	\$/H	37	\$/H	38	\$/H	39	
Location de citerne de 45 000 litres minimum (4 essieux)	3150	\$/mois	3250	\$/mois	3350	\$/mois	3450	\$/mois	3550	
Frais de kilométrage de la citerne (si applicable)	0.21	\$/KM	0.22	\$/KM	0.23	\$/KM	0.23	\$/KM	0.24	

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-416-00-446.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-03-009

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – PREMIÈRES ÉTAPES DE LA RECHERCHE DES BRANCHEMENTS INVERSÉS SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUT PLUVIAL DU GRAND GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire éliminer les branchements inversés sur les réseaux d'égout pluvial sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien les premières étapes de recherche (tournées des affluents, fossés et cours d'eau et inspections des émissaires et leurs échantillonnages)

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de onze (11) soumissionnaires (Norda Stelo inc., Kwatro Consultants inc., WSP, Tetra Tech QI inc., Stantec, ARPO Groupe Conseil, Cima+, Nordikeau inc., Avizo, Englobe et GHD), quatre (4) propositions nous ont été soumises; le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatro Consultants inc	85/100	Tetra Tech QI inc.	78/100
Nordikeau inc.	82/100	Arpo Groupe conseil	80/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatro Consultants inc	41.462	Tetra Tech QI inc.	32.713
Nordikeau inc.	16.923	Arpo Groupe Conseil	75.027

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour les premières étapes de la recherche des branchements inversés sur les réseaux d'égout pluvial du grand Gaspé soit accordé à Arpo Groupe Conseil pour un montant de 17 327 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable à la TECQ 2014-2018.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-03-010

ALLOCATION DE DÉPART - 60, RUE DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT les inondations du 30 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a, par le décret 1271-2011, mis en oeuvre le programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus le 30 décembre 2016 sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable concerné a décidé de profiter du programme afin de démolir sa résidence et prendre l'allocation de départ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de ce volet du programme, le propriétaire doit céder en entier son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire parvenir au ministère une résolution sur laquelle elle s'engage à acquérir le terrain concerné pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage interdit toute construction et infrastructure sur un terrain pour la sécurité des personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal, conformément au décret 1271-2011, s'engage à acquérir le terrain, propriété de madame Francine Fournier, situé au 60, rue de la Plage pour la somme nominale de 1 \$.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 17-03-011

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME
CAMP THÉÂTRE DE L'ANSE**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Camp Théâtre de l'Anse, comme organisme culturel affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

RÉS. 17-03-012

**ADHÉSION 2017-2018 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)**

CONSIDÉRANT les services offerts aux municipalités et aux organismes du milieu par l'URLS GÎM;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler annuellement notre adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget régulier 2017 de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) et s'engage à verser la somme de 814,00 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE le conseil municipal délègue madame Lénie Lacasse et monsieur Simon-Philippe Lalonde pour représenter la Ville de Gaspé à l'assemblée générale de l'URLS GÎM.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-20-494.

RÉS. 17-03-013

**DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES CAMPS DE JOUR
AFFILIÉS À LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT l'importance des services dispensés en saison estivale par les six camps de jour affiliés à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer et d'uniformiser les services des camps de jour au niveau de la qualité de l'expérience et de la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, les organismes gestionnaires ont besoin d'un accompagnement accru de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les organismes gestionnaires des camps de jour pour la démarche d'accompagnement présentée par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des camps du Québec (ACQ) permet à la Ville de Gaspé et aux organismes gestionnaires des camps de jour de bénéficier de nombreuses ressources adaptées à la réalité des camps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme son engagement auprès des organismes gestionnaires de camps de jour et appuie la démarche d'accompagnement présentée par la direction des Loisirs et de la Culture.

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'Association des camps du Québec (ACQ) et s'engage à verser 1 350,00 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-20-494.

RÉS. 17-03-014

PAIEMENT DES IMMATRICULATIONS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la Société de l'assurance automobile du Québec, un avis de paiement des immatriculations pour les véhicules de la Ville pour la période du 01-04-2017 au 31-03-2018;

CONSIDÉRANT QUE la facture à payer est au montant de 62 191.34 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à faire une demande d'émission de chèque au montant de 62 191.34 \$ à la SAAQ pour le paiement des immatriculations des véhicules de la Ville de Gaspé pour la période du 01-04-2017 au 31-03-2018.

QUE cette dépense soit imputable aux codes budgétaires du budget 2017 prévus pour les immatriculations des véhicules des directions concernées.

RÉS. 17-03-015

**ANALYSE DE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE –
PLAN DIRECTEUR TÉLÉMÉTRIE DANS LE GRAND GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan directeur pour la réfection complète de la télémétrie des équipements d'aqueduc et d'égout dans le Grand Gaspé est actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse de couverture complémentaire pour certains sites est nécessaire pour optimiser que la solution préconisée et ajouter certains sites qui n'étaient pas inclus au mandat initial (prise d'eau du Lac D'amours et puits pour la mise aux normes de l'eau potable à Gaspé);

CONSIDÉRANT QUE Kwatroe Consultants inc. (16-11-057) l'ingénieur en charge du projet de plan directeur nous a déposé une proposition d'honoraires au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le budget d'honoraires à Kwatroe Consultants inc. pour analyse de couverture complémentaire et l'ajout de nouveaux sites pour le projet de plan directeur de la télémétrie dans le Grand Gaspé au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à la TECQ 2014-2018.

RÉS. 17-03-016

**TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES ET DE MAIN-D'ŒUVRE
POUR LES SERVICES RENDUS PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède diverses machineries et emploie des ressources humaines de divers corps de métiers;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises et des citoyens font appel à la Ville pour des travaux supplémentaires à ceux offerts par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la liste précédente ne reflète pas les coûts réels encourus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne doit pas concurrencer les marchands et les entrepreneurs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal adopte la liste ci-jointe des taux de location pour la machinerie et la main d'œuvre pour les machineries de la Ville ainsi que les frais d'administration qui s'y rattachent.

RÉS. 17-03-017

**MANDAT - ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE
DE CLIMATISATION, DE VENTILATION ET
DU CHAUFFAGE À L'AÉROGARE**

CONSIDÉRANT les inconforts de température à l'aérogare Michel-Pouliot qui surviennent régulièrement depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT la multitude de systèmes indépendants rendant la régularisation de la température incontrôlable;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes du personnel oeuvrant à l'aérogare;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une analyse de l'ensemble des systèmes (ventilation, chauffage et climatisation) afin de déterminer une solution à cette problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte la proposition d'Éconergie GPMM, au montant de 2 090 \$ plus les taxes applicables, afin de procéder à une analyse de la problématique de la climatisation, de la ventilation et du chauffage à l'intérieur de l'aérogare, et à émettre une recommandation de correctifs à cet effet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-371-00-499.

RÉS. 17-03-018

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN –
PROJET DE MISE AUX NORMES
DES INSTALLATIONS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DU SECTEUR DE GASPÉ CENTRE**

CONSIDÉRANT QUE le consultant de la municipalité dans le projet de mise aux normes des installations de distribution d'eau potable du secteur de Gaspé-Centre soit la firme BPR, maintenant connue sous la dénomination sociale Tetra-Tech, a identifié six (6) parcelles de terrain que la Ville doit acquérir;

CONSIDÉRANT que les propriétaires nommés ci-dessous, propriétaires de trois (3) de ces parcelles ont consenti à céder les terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de procède aux acquisitions des trois (3) terrains suivants dans le cadre du projet de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé-Centre :

Propriétaires	Lot	Objet	Superficie	Prix
Ruby Lucas Girard	4 469 932 ptie	vente	4 680,22 m ²	29 670 \$
Shane Foley	4 469 930 ptie	vente	3 053.32 m ²	19 700 \$
Robert Lagacé	4 469 931	vente	50 925.52 m ²	83 892 \$

QUE le mandat de préparer les actes requis soit confié à Me Line Desrosiers, notaire.

QUE le mandat d'arpentage soit confié à Robert Connolly, arpenteur-géomètre.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1328-17.

RÉS. 17-03-019

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Gaspé souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 077 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
628-96	33 400 \$
673-97	7 900 \$
918-05	149 400 \$
918-05	179 000 \$
857-03	130 300 \$
956-06	40 800 \$
1001-07	272 600 \$
1001-07	302 000 \$
1061-09	218 100 \$
1074-09	128 100 \$
1090-10	72 600 \$
1091-10	64 100 \$
1101-10	109 000 \$
1106-10	9 600 \$
1139-11	27 300 \$
1131-11	407 600 \$
1133-11	181 400 \$
1132-11	326 100 \$
1098-10	40 000 \$
1175-12	122 000 \$
1131-11	17 000 \$
1132-11	39 000 \$
1269-15	260 000 \$
1273-15	230 000 \$
1274-15	37 000 \$
1292-15	27 000 \$
1304-16	805 000 \$
1303-16	184 000 \$
1303-16	23 000 \$
1293-15	369 100 \$
1306-16	264 600 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 077 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 mars 2017.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le –trésorier à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises".

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé, 80, rue Jacques-Cartier, Gaspé (Québec) G4X 2V2.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 21 mars et le 21 septembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation, toutefois elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le Maire et le Trésorier. La Ville de Gaspé, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉS. 17-03-020

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 5 077 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 077 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 628-96, 673-97, 918-05, 857-03, 956-06, 1001-07, 1061-09, 1074-09, 1090-10, 1091-10, 1101-10, 1106-10, 1139-11, 1131-11, 1133-11, 1132-11, 1098-10, 1175-12, 1269-15, 1273-15, 1274-15, 1292-15, 1304-16, 1303-16, 1293-15, la Ville de Gaspé doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mars 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 918-05, 857-03, 956-06, 1001-07, 1074-09, 1090-10, 1106-10, 1131-11, 1133-11, 1132-11, 1098-10, 1175-12, 1269-15, 1273-15, 1274-15, 1292-15, 1304-16, 1303-16, 1293-15 et 1306-16 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉS. 17-03-021

ACQUISITION D'UN SÉCHOIR POUR HABIT "IMMERSION /HAZMAT"

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer le séchoir pour habit "Immersion/HazMat" à la caserne incendie de Gaspé;

CONSIDÉRANT le prix fourni par Aréo-Feu au montant de 4 759.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un séchoir pour habit "Immersion/HazMat" auprès de Aréo-Feu pour un montant de 4 759.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1274-15.

RÉS. 17-03-022

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION
DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2017-2020

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 1er mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance des commissaires du 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité, mais uniquement d'une mise à jour de la projection de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne à la Commission scolaire des Chic-Chocs un avis favorable sur leur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020.

RÉS. 17-03-023

MANDAT D'ARPENTAGE –
PROJET D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION
D'UN TÉLÉSIÈGE QUADRUPLE

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du projet d'acquisition et d'installation d'un télésiège quadruple au centre de ski Mont Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE pour la préparation de l'appel d'offres, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique de la ligne de centre du tracé du futur télésiège;

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser le tout;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roy, Roy & Connolly du 2 mars 2017, au montant de 4 995.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat pour la réalisation du relevé topographique du tracé pour la mise en place du télésiège quadruple au centre de ski Mont Béchervaise, à la firme Roy, Roy et Connolly, au montant de 4 995.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1315-16.

RÉS. 17-03-024

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1172-12
(SECOND PROJET 1172-12-06)

il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-06 :

Règlement portant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- ajoutant l'article **2.1 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES USAGES DE CARRIÈRE ET SABLIERE DANS LES ZONES AF-112 ET AF-114.**

RÉS. 17-03-025

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11
(SECOND PROJET 1156-11-25)

il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-25 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans les zones AF-112 et AF-114 afin de permettre, comme usage de carrière et sablière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels 1172-12 et en agrandissant la zone C-208 à même une partie de la zone P-210, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 530, cadastre du Québec à la zone C-208.

RÉS. 17-03-026

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 077 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 628-96, 673-97, 918-05, 857-03, 956-06, 1001-07, 1061-09, 1074-09, 1090-10, 1091-10, 1101-10, 1106-10, 1139-11, 1131-11, 1133-11, 1132-11, 1098-10, 1175-12, 1269-15, 1273-15, 1274-15, 1292-15, 1304-16, 1303-16, 1293-15 et 1306-16;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mars 2017, au montant de 5 077 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Gaspé a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire : FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
99,15100	2018	434 000 \$	1,20000 %	2,10852 %
	2019	446 000 \$	1,30000 %	
	2020	460 000 \$	1,50000 %	
	2021	473 000 \$	1,70000 %	
	2022	3 264 000 \$	2,00000 %	

Nom du soumissionnaire : VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,80800	2018	434 000 \$	1,15000 %	2,11539 %
	2019	446 000 \$	1,25000 %	
	2020	460 000 \$	1,50000 %	
	2021	473 000 \$	1,70000 %	
	2022	3 264 000 \$	1,90000 %	

Nom du soumissionnaire : VALEURS MOBILIÈRE BANQUE LAURENTIENNE INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
-------------	-----------	----------	------	-----------

98,75930	2018	434 000 \$	1,10000 %	2,13126 %
	2019	446 000 \$	1,35000 %	
	2020	460 000 \$	1,50000 %	
	2021	473 000 \$	1,70000 %	
	2022	3 264 000 \$	1,90000 %	

Nom du soumissionnaire : MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,92400	2018	434 000 \$	1,10000 %	2,13586 %
	2019	446 000 \$	1,35000 %	
	2020	460 000 \$	1,55000 %	
	2021	473 000 \$	1,75000 %	
	2022	3 264 000 \$	1,95000 %	

Nom du soumissionnaire : MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,99600	2018	434 000 \$	1,10000 %	2,15637 %
	2019	446 000 \$	1,35000 %	
	2020	460 000 \$	1,55000 %	
	2021	473 000 \$	1,75000 %	
	2022	3 264 000 \$	2,00000 %	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 077 000 \$ de la Ville de Gaspé soit adjudgée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

QUE demande soit faite à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation et d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le Trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉS. 17-03-027

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE SURVEILLANCE ESCALIER CÔTE CARTER – FIRME NORDA STELO

CONSIDÉRANT le mandat qui a été octroyé à la firme Norda Stelo en rapport aux travaux de réhabilitation des escaliers de la côte Carter;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du mandat initial, il y avait un volet de surveillance des travaux dont une banque d'heures de 60 heures réparties sur 4 semaines à raison de 15 heures/semaine faisait partie intégrante de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'est prolongé sur plus de 6 semaines et le service des travaux publics a dû revoir à la hausse le nombre d'heures allouées pour la surveillance chantier de ce projet de 15 heures afin de couvrir le volet construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de payer les frais de surveillance supplémentaires de 15 heures à la firme Norda Stelo à un taux horaire de 67.92 \$/h pour un montant supplémentaire de surveillance de 1 018.80 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des frais supplémentaires de surveillance à la firme Norda Stelo concernant les travaux de réhabilitation de la côte Carter au montant de 1 018.80 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1131-11.

RÉS. 17-03-028

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres par invitation à 2 entreprises oeuvrant dans la sécurité soit Groupe de sécurité Garda SENC et Solution de sécurité G4S (Canada) Ltée, nous avons reçu 2 soumissions :

- Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée au montant de 30 688.50 \$ plus les taxes applicables;
- Groupe de Sécurité Garda SENC au montant de 31 918.50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission de Solution de sécurité G4S (Canada) Ltée est la plus basse et s'avère conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service de Solution de sécurité G4S (Canada) Ltée est pour une durée de 41 semaines, à raison de 30 heures par semaine, du 13 mars au 22 décembre 2017, au montant de 30 688.50 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Direction des services juridiques et du greffe à octroyer le mandat de surveillance des différents stationnements de la ville et du CISSSGÎM à la compagnie Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée, et ce, pour une période de 41 semaines, à raison de 30 heures semaines, du 13 mars au 22 décembre 2017, pour un montant de 30 688.50 \$, plus les taxes applicables, selon les modalités inscrites dans l'offre de service soumise.

QUE le conseil municipal autorise l'employé de Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée, à émettre les constats d'infraction pour toutes les infractions relatives au stationnement, le tout en conformité avec les règlements 916-05, 1190-12 et leurs amendements pour les quatre (4) stationnements spécifiés dans l'offre de service.

QUE l'employé s'engage à signer un serment d'office avant de débiter sa fonction.

QUE ce montant soit imputable au poste budgétaire 02-355-00-141.

RÉS. 17-03-029

AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de parcs et d'aires de jeux) et un emprunt de 350 000 \$.

RÉS. 17-03-030

AVIS DE MOTION

La conseillère Carmelle Mathurin donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de bâtiments) et un emprunt de 600 000 \$.

RÉS. 17-03-031

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 1325-16
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 1 050 000 \$
ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 135 000 \$
POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE
ET EN INGÉNIERIE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE
DE LA CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 1325-16 le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 dudit règlement doit être modifié afin d'y ajouter qu'une somme de 911 810 \$ provenant d'une contribution du Fédéral soit de Développement économique Canada dans le cadre du programme de développement économique du Québec (PDEQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'article 3 du règlement 1325-16 soit remplacé par celui-ci :

« ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le Conseil impute une somme de 3 190 \$ au fonds général de la municipalité et est autorisé à emprunter une somme de 135 000 \$ sur une période de dix (10) ans. De plus, le Conseil affecte une somme de 911 810 \$ provenant de la contribution du fédéral soit Développement économique Canada dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ) tel que confirmé par une lettre du Directeur régional Gaspésie-Îles de la Madeleine en date du 14 décembre 2016 accompagnée de l'entente de contribution lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».»

RÉS. 17-03-032

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS –
PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET DEMANDES ENVIRONNEMENTALES –
PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE DE LA CAPITALE
QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES**

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour s'occuper de l'ingénierie pour mener à bien ce projet, notamment les plans et devis, surveillance et demandes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions sur le site SEAO (Le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec), une

proposition nous nous a été soumise, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit:

- Cima + senc : 79/100

CONSIDÉRANT QU'après ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- Cima + senc: 1.86

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet de plans, devis, surveillance et demandes environnementales à Cima + senc pour un montant de 695 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire du règlement 1325-16;

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1325-16.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis suite à la réception de l'approbation du MAMOT.

RÉS. 17-03-033

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – CONCEPTION ET INSTALLATION D'UN SPECTACLE MULTIMÉDIA IMMERSIF HISTORIQUE SUR LE SITE DE GASPÉ, BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres publié sur SEAO pour la conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- Idées au Cube au montant de 999 610.00 \$ plus les taxes applicables;
- Normal studio Inc. au montant de 950 000.00 \$ plus les taxes applicables;
- XYZ Technologie Culturelle Inc. au montant de 919 863.18 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la plus basse soumission est conforme soit, celle de XYZ Technologie Culturelle Inc. au montant de 919 863.18 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission respecte le budget disponible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada, à l'entreprise XYZ Technologie Culturelle Inc. au montant de 919 863.18 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement 1324-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 21 h 26, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 17-03-034

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h 27 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 mars 2017 à 20h00, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
 - 4.1 ouverture de soumissions - recherche de fuites sur les réseaux d'aqueduc des secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard pour 2017 et 2018
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

5.3 Loisirs et culture

- 5.3.1 aide financière - École de patinage artistique Forillon
- 5.3.2 aide financière 2017 pour différents organismes

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 à la demande de Michel -remplacement de l'interface de contrôle sur le système de traitement UV – usine de traitement des eaux usées de Gaspé
- 5.4.2 demande de paiement # 2 - Construction Antonin Cotton inc – Réfection des escaliers de la Côte Carter
- 5.4.3 modification à la résolution 17-03-008 - ouverture de soumission - transport et vidange de citerne de boues de fosses septiques

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 rapport d'activités du trésorier - élections municipales
- 5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1328-17 modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé-Centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$
- 5.6.2 modification à la résolution 17-03-033 - ouverture de soumissions - conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada.
- 5.6.3 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-26)
- 5.6.4 cession du prolongement du système d'aqueduc dans le secteur du parc industriel des Augustines - raccordement du centre administratif d'Hydro-Québec

5.7 Direction générale

- 5.7.1 modification de la résolution 17-03-027 - travaux de surveillance escalier Côte Carter - firme Norda Stelo
- 5.7.2 ouverture de soumissions - Achat de deux (2) civières de sauvetage et accessoires
- 5.7.3 Fondation Cornélius Brotherton

5.8 Ressources humaines

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

6.1 règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de bâtiments) et un emprunt de 600 000 \$

6.2 règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de parcs de et d'aires de jeu) et un emprunt de 350 000 \$

7. AVIS DE MOTION

7.1 Avis de motion

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 ouverture de soumissions - acquisition d'un vérificateur de boyau d'incendie électrique

9.2 délégation de la Ville de Gaspé aux Assises annuelles de l'UMQ à Montréal les 4 et 5 mai 2017

9.3 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Eastern Shores 2017-2020

9.4 acquisition de servitudes aériennes - aéroport Michel Pouliot

9.5 paiement factures Hydro Québec – Modification du réseau d'éclairage public montée Wakeham (Berceau du Canada phase 1)

9.6 dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité

9.7 embauche au poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier

9.8 demande d'usage conditionnel - 143-145, rue de la Reine

9.9 modification à la politique sur les conditions de travail du personnel à l'emploi de la Ville de Gaspé sur divers programmes de soutien à l'emploi pendant une période consécutive de plus de deux ans

9.10 demande de dérogation mineure - Anne-Marie Julien

9.11 allocation forfaitaire premiers répondants

9.12 nouvelle nomination d'une première répondante dans le secteur de Rivière-au-Renard

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 17-03-035**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier
 ET résolu à l'unanimité,
 QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h01, la première période de questions est ouverte.

IntervenantsObjets

Marie-Claude Tremblay : Citoyenne de Haldimand et vient parler de son projet, pavillon-jardin, qui concerne ses parents. Son terrain et sa maison ne permettent pas de faire une maison bigénérationnelle. Après des recherches dans d'autres provinces, il appert qu'il est possible de faire des pavillons-jardins qui vont dans le même sens sauf que la maison n'est pas annexée à la maison principale. Lorsque les parents habitent la maison, les contribuables ont une exemption de taxes et lorsque les parents décèdent, l'exemption tombe.

Nicole Tremblay : Infirmière retraitée et sœur de Marie-Claude Tremblay qui vient expliquer le projet plus d'un côté de la santé et des bienfaits des maisons bigénérationnelles ou pavillons-jardins sur les personnes âgées.

Rép.: On reçoit de nouveau votre projet et on va se reparler de votre projet et vous donner une réponse finale dans les prochains jours. Avant de vous entendre ce soir la réponse était plus négative que positive au sein du conseil municipal;

Marc Carbonneau : Très bonne idée ce projet. De plus en plus, les gens ne veulent pas se retrouver dans des CHSLD.

À 20h10, aucune autre question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 17-03-036

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS - RECHERCHE DE FUITES
 SUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC DES SECTEURS DE GASPÉ
 ET DE RIVIÈRE-AU-RENARD POUR 2017 ET 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mandater une firme pour faire des recherches de fuites sur les réseaux d'aqueduc de la ville pour 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien ces activités et qu'un appel d'offres sur invitation a été fait;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de sept (7) soumissionnaires (Georader, Nordikeau inc., Labo LCS, Aquarehab,

Détection de fuites PGS inc., Gorl'Eau inc. et Groupe ADEMTL), trois (3) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Gorl'Eau inc.	81/100
Détection de fuite PGS inc.	89/100
Nordikeau inc.	81/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Gorl'Eau inc.	48.52
Détection de fuite PGS inc.	38.09
Nordikeau inc.	31.49

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé laquelle est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour les recherches de fuites sur les réseaux d'aqueduc des secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard pour 2017 et 2018 soit accordé à Gorl'Eau inc. pour un montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable à la TECQ 2014-2018.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-03-037

AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE FORILLON

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Ville de Gaspé et l'École de patinage artistique Forillon pour l'opération estivale de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation effectués à l'aréna Rosaire-Tremblay pendant la saison d'opération 2016 de l'organisme ont engendré une perte de revenus au niveau des locations;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation réalisée par la direction des Loisirs et de la Culture suite à la demande de l'organisme de revoir à la baisse le montant de la facture émise par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la proposition présentée au conseil municipal par la direction des Loisirs et de la Culture quant au versement d'une aide financière au montant de trois mille sept cent soixante-trois dollars et cinquante cents (3 763.50 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton, la conseillère Carmelle Mathurin s'étant retirée des discussions et n'ayant pas participé au vote;

ET résolu à la majorité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière au montant de trois mille sept cent soixante-trois dollars et cinquante cents (3 763.50 \$)

à l'École de patinage artistique Forillon afin de combler la perte de revenus attribuable en partie aux travaux de rénovation effectués pendant la saison d'opération 2016 de l'organisme à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard.

QUE la dépense soit affectée au code budgétaire 02-702-90-999.

RES 17-03-038

AIDE FINANCIÈRE 2017 POUR DIFFÉRENTS ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE des aides financières ont été prévues au budget 2017 pour différents organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la liste de ces aides financières telle que présentée au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir du conseil municipal l'autorisation de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à procéder au paiement des aides financières mentionnées dans la liste remise au conseil municipal, selon les conditions et modalités déterminées par une entente ou qui seront précisées aux organismes par une lettre de la direction des Loisirs et de la Culture.

RES 17-03-039

**DEMANDE DE PAIEMENT # 2 –
CONSTRUCTION ANTONIN COTTON INC –
RÉFECTION DES ESCALIERS DE LA CÔTE CARTER**

CONSIDÉRANT le projet de réfection des escaliers de la côte Carter qui s'est déroulé à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT QU'en cours de projet, quelques directives de changement ont dû être émises afin de mener le projet à terme tout en nous assurant de régulariser des déficiences de drainage et des problèmes de structure sous terre identifiés lors des travaux d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Norda Stelo mandatée dans le projet et responsable du suivi de chantier, a analysé chacune des demandes d'honoraires supplémentaires concernant les directives de changement émises et recommande les paiements à l'entreprise Construction Antonin Cotton inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces directives de changement ont apporté des coûts supplémentaires au projet initial et nous devons en assurer le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement # 2 de Construction Antonin Cotton s'élève à 72 910.67 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la demande # 2 à l'entreprise Construction Antonin Cotton au montant de 72 910.67 \$ les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au résiduel de la résolution 16-08-007 pour un montant de 48 994.80 \$ plus les taxes applicables et au règlement d'emprunt 1273-15 pour un montant de 23 915.87 \$ plus les taxes applicables.

RES 17-03-040

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-03-008 –
OUVERTURE DE SOUMISSION –
TRANSPORT ET VIDANGE DE CITERNE
DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires n'ont pas été nommés à la résolution 17-03-008 ;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait ajouter le considérant suivant à la résolution 17-03-008

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public sur SEAO, 3 soumissionnaires ont soumis leurs propositions :

- Les Excavations Dubé & Cassivi inc.
- Sani-Manic inc.
- Plante Vacuum Transport ltée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal ajoute le considérant qui nomme les soumissionnaires à la résolution 17-03-008.

RES 17-03-041

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER –
ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige que le trésorier dépose un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le rapport couvre la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le rapport indique que le tout s'est bien déroulé et que personne n'est contrevenu à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

Que le conseil accepte le dépôt du rapport d'activités du trésorier tel que présenté.

RES 17-03-042

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au

montant de 132 467.36 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 132 467.36 \$.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE - RÈGLEMENT 1328-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1169-12, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 7 735 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR GASPÉ-CENTRE, POUR AUGMENTER DE 7 735 000 \$ À 8 756 000 \$ ET MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION, POUR AUGMENTER DE 7 735 000 \$ À 8 756 000 \$

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 mars 2017 pour le règlement 1328-17 modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé-Centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$. Aucune personne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RES 17-03-043

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 17-03-033 –
OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
CONCEPTION ET INSTALLATION D'UN SPECTACLE MULTIMÉDIA
IMMERSIF HISTORIQUE SUR LE SITE DE GASPÉ,
BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres pour la conception et l'installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada contenait une grille d'évaluation et que les résultats de l'évaluation ont été omis dans la résolution 17-03-033;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 17-03-033 afin d'y ajouter les résultats d'évaluation de chacun des soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les deuxième et troisième considérants soient remplacés par ceux-ci:

« CONSIDÉRANT QUE suite à un appel public trois (3) propositions nous ont été soumises et que le résultat de l'évaluation a établi le pointage suivant :

- Idées au Cube: 92/120 pour un montant de 999 610.00 \$ plus les taxes applicables;
- Normal Studio Inc.: 94/120 pour un montant de 950 000.00 \$ plus les taxes applicables;

- XYZ Technologie Culturelle: 114/120 pour un montant de 919 863.18 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

RES 17-03-044

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-26)

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-26:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant les usages autorisés dans la zone CR-270 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage industrie artisanale de la bière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1171-12
- Modifiant le texte PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD de l'article 23.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES ET MODALITÉS D'APPLICATION
- Modifiant la délimitation de la plaine inondable de la Rivière-au-Renard

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le mardi 18 avril 2017, à 16h00.

RES 17-03-045

CESSION DU PROLONGEMENT DU SYSTÈME D'AQUEDUC
DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES –
RACCORDEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 15-05-23 la Ville de Gaspé a accepté de signer la lettre d'entente avec Hydro-Québec relativement au raccordement du centre administratif d'Hydro-Québec à la conduite surpressée sur la rue des Pommiers;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre d'entente prévoyait qu'une fois les travaux complétés et acceptés, le prolongement d'aqueduc (conduite principale seulement) serait rétrocédé à la Ville.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été complétés et accepté par les représentants de la municipalité et que les plans "tels que construits" ont été remis à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer la cession de la conduite principale du prolongement d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la cession, à titre gratuit, de la conduite principale du prolongement d'aqueduc suite aux travaux de raccordement du centre administratif d'Hydro-Québec;

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à la greffière;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 17-03-046

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-03-027 –
TRAVAUX DE SURVEILLANCE ESCALIER CÔTE CARTER - FIRME
NORDA STELO**

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-027;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au règlement 1131-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

"QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1273-15".

RES 17-03-047

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS - ACHAT DE DEUX (2) CIVIÈRES
DE SAUVETAGE ET ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux (2) civières de sauvetage et accessoires, la Ville a reçu trois (3) soumissions, soit :

- Aréo-Feu, pour un montant de 2 065.50 \$, plus les taxes applicables;
- Ferno Canada, pour un montant de 2 051.88 \$, plus les taxes applicables;
- Boivin & Gauvin inc., pour un montant de 2 136.40 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de Ferno Canada, au montant de 2051.88 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour l'achat de deux (2) civières de sauvetage et accessoires pour le Service de protection contre les incendies à Ferno Canada, au montant de 2 051.88 \$, plus

les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1274-15.

RES 17-03-048

FONDATION CORNÉLIUS BROTHERTON

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Fondation Cornélius Brotherton auprès de la municipalité afin d'associer la Ville de Gaspé à un créneau d'excellence spécifique en lien avec notre secteur d'activités;

CONSIDÉRANT la visibilité substantielle auprès d'un auditoire sélect;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation est la sensibilisation des jeunes du territoire de Gaspé afin qu'ils poursuivent des études post-secondaires et, en premier lieu, au Cégep de la Gaspésie et des Îles;

CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation et du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour le développement de nos collectivités;

CONSIDÉRANT la volonté de garder nos jeunes dans la région et d'y améliorer le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Fondation est d'un versement de 300 \$ annuellement pendant une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Direction des services administratifs à verser un montant total de 1 500 \$ à raison de 300 \$ par année et couvrant les années 2017 à 2021, à la Fondation Cornélius Brotherton afin de poursuivre son partenariat dans la cadre du gala du mérite éducatif.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 17-03-049

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1329-17

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1329-17, règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de bâtiments) et un emprunt de 600 000 \$, soit adopté.

RES 17-03-050

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1330-17

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu

copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1330-17, règlement décrétant des dépenses en immobilisations (construction de parcs et d'aires de jeux) et un emprunt de 350 000 \$, soit adopté.

RES 17-03-051

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réginald Cotton donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone CR-270 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage industrie artisanale de la bière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1171-12, en modifiant le texte PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD de l'article 23.3.1 DISPOSITIONS RELATIVES ET MODALITÉS D'APPLICATION et en modifiant la délimitation de la plaine inondable de la Rivière-au-Renard. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 17-03-052

OUVERTURE DE SOUMISSIONS - ACQUISITION D'UN VÉRIFICATEUR DE BOYAU D'INCENDIE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un vérificateur de boyau d'incendie électrique, la Ville a reçu quatre (4) soumissions, soit :

- CSE Incendie et Sécurité inc., pour un montant de 3 931.90 \$ plus les taxes applicables;
- Boivin & Gauvin inc., pour un montant de 4 177.99 \$ plus les taxes applicables;
- L'Arsenal, pour un montant de 4 249.00 \$ plus les taxes applicables;
- Aréo-Feu pour un montant de 5 184.40 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QU'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de CSE Incendie et Sécurité inc., au montant de 3 931.90 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour l'achat d'un vérificateur de boyau d'incendie électrique pour le Service de protection contre les incendies à CSE Incendie et Sécurité inc., au montant de 3 931.90 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1274-15.

RES 17-03-053

**DÉLÉGATION DE LA VILLE DE GASPÉ AUX ASSISES
ANNUELLES DE L'UMQ À MONTRÉAL LES 4 ET 5 MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'UMQ seront tenues à Montréal les 4 et 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé délègue la conseillère Aline Perry, le conseiller Marcel Fournier et le maire Daniel Côté aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-312.

RES 17-03-054

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION
DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE
EASTERN SHORES 2017-2020**

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire Eastern Shores tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Shores demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance des commissaires du 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne à la Commission scolaire Eastern Shores un avis favorable sur leur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020.

RES 17-03-055

**ACQUISITION DE SERVITUDES AÉRIENNES –
AÉROPORT MICHEL POULIOT**

CONSIDÉRANT que l'aéroport Michel Pouliot est soumis aux normes aéroportuaires établies par Transports Canada, notamment en ce qui a trait à la limitation et suppression des obstacles en vertu des normes pratiques recommandées;

CONSIDÉRANT que NAV CANADA voit au respect de ces normes;

CONSIDÉRANT que de nouvelles normes aéroportuaires ont été édictées par Transports Canada;

CONSIDÉRANT qu'en tant que propriétaire de l'aéroport, la Ville de Gaspé doit se conformer à ces règles;

CONSIDÉRANT des servitudes aériennes ont déjà été signées au début des années 2000 avec certains propriétaires d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'avec les nouvelles normes, certaines assiettes des servitudes déjà signées doivent être modifiées afin de couvrir une plus grande superficie et que d'autres servitudes doivent être consenties sur d'autres immeubles à proximité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les propriétaires nommés à la présente résolution de constituer une servitude aérienne en faveur de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède aux acquisitions des servitudes suivantes :

Propriétaire	Lot	Superficie	Prix
Dany Smith Lisa Dufresne	4 055 312 ptie	839.2 m ²	2 099 \$
Linda Mae Francis	4 055 313 ptie 4 055 460 ptie	1378.5 m ² 3242.7 m ²	3 447 \$ 1 621 \$
Nancy Patterson	4 055 314 ptie	843 m ²	2 108 \$
Léopold Poitras	4 817 670 ptie	380 m ²	190 \$
Bruce Jones Brent Jones	4 054 459 ptie	803 m ²	402 \$
J.J.R Construction	4 613 000 ptie	84.2 m ²	168 \$

QUE le mandat de préparer les actes requis soit confié à Me Raymond Gagné, notaire.

QUE le Maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

RES 17-03-056

PAIEMENT FACTURES HYDRO QUÉBEC – MODIFICATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC MONTÉE WAKEHAM (BERCEAU DU CANADA PHASE 1)

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du projet Berceau du Canada (phase 1), il y avait des travaux qui touchaient l'éclairage public du réseau routier sur la montée Wakeham dans le secteur de la rue Wayman;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient à un repositionnement de l'éclairage de la voie publique dans ce secteur par le retrait de 5 lampadaires appartenant à la Municipalité et par l'ajout de 4 nouveaux lampadaires au LED;

CONSIDÉRANT QUE les lampadaires ont été fournis par le MTQ via le projet Berceau du Canada (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était responsable des travaux de retrait de 5 lampadaires et la mise en place de 4 nouveaux lampadaires au LED;

CONSIDÉRANT QUE ces 4 nouveaux lampadaires sont dorénavant la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les factures émises par Hydro-Québec pour le retrait de 5 lampadaires sodium haute pression et l'installation de 4 lampadaires LED pour un montant total de 1 296 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures à Hydro-Québec pour les travaux reliés au retrait de 5 lampadaires sodium haute pression et à l'ajout de 4 nouveaux lampadaires au LED sur la montée Wakeham dans le cadre du projet Berceau du Canada (phase 1).

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1175-12.

RES 17-03-057

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT
AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS
EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé, par ses partenariats avec les maisons des jeunes, les travailleurs de rue et la Sûreté du Québec, par son soutien aux organismes communautaires et de loisirs ainsi que par le biais de ses différentes politiques, agit à plusieurs niveaux en matière de prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) du ministère de la Sécurité publique vise à améliorer et renforcer la sécurité sur le territoire des municipalités du Québec en permettant aux communautés de développer et de mettre en place des actions préventives adaptées aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé prévoit déposer une demande dans le cadre des volets 1 et 3 de ce programme afin de mettre en place une démarche structurée de planification des interventions en matière de prévention de la criminalité et de développer le service de travail de rue sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a également la possibilité de déposer une demande d'aide financière pour un projet d'animation Après-école dans le volet 4 du même programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé pourra bénéficier d'un partenariat avec la Maison de Quartier de Sandy Beach pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de Quartier de Sandy Beach est située dans un milieu où la population, dont les jeunes, est vulnérable et où le nombre d'interventions curatives des établissements de santé et de la Sûreté du Québec est particulièrement élevé comparativement à l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique versera jusqu'à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par année pour le programme d'animation Après-école pour une contribution annuelle de cinq mille dollars (5 000 \$) de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en plus de permettre la poursuite des actions de la Maison de Quartier de Sandy Beach, ce projet est complémentaire à ceux qui seront présentés par la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture à déposer une demande d'aide financière au volet 4 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour un projet d'animation Après-école à la Maison de Quartier de Sandy Beach.

QUE le conseil municipal s'engage à respecter toutes les modalités dudit programme et à assumer la part des frais admissibles qui lui revient, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière et l'engagement de la Maison de Quartier de Sandy Beach.

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aide financière de la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé aux volets 1 et 3 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

RES 17-03-058

**EMBAUCHE AU POSTE SAISONNIER DE CHAUFFEUR DE CAMION,
DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT ET DU CAMION DE VIDANGE
DE FOSSES SEPTIQUES ET JOURNALIER**

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe effectués afin de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Martin Curadeau au poste saisonnier de chauffeur de camion de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier, et ce, en date du 5 juin 2017.

QUE le conseil municipal autorise l'entrée au travail de monsieur Martin Curadeau pour une formation sur le camion prévue les 17, 18 et 19 mai 2017.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-416-00-141.

RES 17-03-059

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL –
MARC CARBONNEAU, 143-145, RUE DE LA REINE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Carbonneau a fait une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement sur les usages conditionnels 1172-12, pour la propriété située au 143-145, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en l'acceptation d'un usage d'habitation comme usage conditionnel à la zone M-236 et ce, à l'intérieur d'une partie du bâtiment situé au 143-145, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 février 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 1172-12 sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande d'usage conditionnel de monsieur Marc Carbonneau pour la propriété située au 143-145, rue de la Reine.

QUE la demande admise consiste en l'acceptation d'un usage d'habitation comme usage conditionnel à la zone M-236 et ce, à l'intérieur d'une partie du bâtiment situé au 143-145, rue de la Reine.

RES 17-03-060

**MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS
DE TRAVAIL DU PERSONNEL A L'EMPLOI DE LA VILLE DE GASPÉ
SUR DIVERS PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'EMPLOI PENDANT
UNE PÉRIODE CONSÉCUTIVE DE PLUS DE DEUX ANS**

CONSIDÉRANT la politique adoptée par la résolution 06-09-44 et révisée pour la dernière fois le 18 septembre 2006;

CONSIDÉRANT que nous voulons modifier le point sur les vacances annuelles, pour reconnaître le même nombre de semaines annuelles que ceux des employés syndiqués et les employés cadres pour les employés payés par des programmes de soutien à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal abroge la politique adoptée le 18 septembre 2006 et accepte le contenu de la nouvelle politique en annexe.

RES 17-03-061

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
ANNE-MARIE JULIEN**

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Marie Julien a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage concernant la propriété située au 6, boulevard de Douglas;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 74 cm de la distance minimale exigée par l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11, soit une distance minimale d'au moins 1.50 m des lignes latérales;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme une remise qui est implantée à 76 cm de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 février 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de madame Anne-Marie Julien pour la propriété située au 6, boulevard de Douglas.

QUE la dérogation mineure consiste en consiste en la réduction de 74 cm de la distance minimale exigée par l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11, soit une distance minimale d'au moins 1.50 m des lignes latérales afin de rendre conforme une remise qui est implantée à 76 cm de la ligne latérale.

RES 17-03-062

ALLOCATION FORFAITAIRE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE les équipes de premiers répondants en action sur le territoire de notre ville sont des personnes bénévoles qui répondent à des appels de la CAUREQ pour porter assistance à des citoyens de notre ville afin de les aider avant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes utilisent leurs véhicules personnels pour se rendre sur les lieux;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de reconnaître ces dépenses et d'allouer un montant de 5 \$ par déplacement, et ce, payable sur réception des formulaires intitulés "rapports d'intervention préhospitalière du premier répondant" dûment complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'établissement d'une allocation forfaitaire de 5 \$ aux premiers répondants, et ce, sur réception des

rapports d'intervention préhospitalière du premier répondant dûment complétés.

QUE cette allocation débute en date du 21 mars 2017.

RES 17-03-063

**NOUVELLE NOMINATION D'UNE PREMIÈRE RÉPONDANTE
DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT les résolutions 16-04-039 et 17-02-037;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une personne sur l'équipe de premiers répondants du secteur de Rivière-au-Renard soit madame Sylvie Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la nomination de madame Sylvie Tremblay comme première répondante pour l'équipe du secteur de Petit-Cap, Rivière-au-Renard et l'Anse-au-Griffon.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à fournir le service de téléavertisseur aux premiers répondants et d'assurer la couverture CSST.

À 20h36, la deuxième période de questions est ouverte.

aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 17-03-064

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h36 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière